



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

CNAM  
Monsieur Thomas FATOME  
Directeur Général  
50 Avenue du Pr André LEMIERRE  
75986 PARIS CEDEX 20

Paris, le 25 octobre 2022

**Réf : 42-2022**

**Objet : demande de RDV sur les transferts des personnels des centres de santé des CPAM et CRAMIF vers les UGECAM**

Monsieur le Directeur,

Le Conseil de la Cnam a approuvé majoritairement les axes et orientations de la COG 2023-2027. La déclinaison n'en est pas encore effective. D'ailleurs, vous portez auprès du Réseau un message valorisant la « *co-construction* » à venir avec un « *COG Tour* », en région, par des journées de travaux autour de thématiques sur le projet de COG.

Et pourtant, alors même que cette COG n'en est toujours qu'au stade des orientations, certains Directeurs ont consulté leurs IRP et leurs Conseils sur le transfert des personnels des centres de santé des CPAM et CRAMIF vers les UGECAM.

Un directeur de la région parisienne a été encore plus loin en annonçant avec une rapidité déconcertante, le transfert des contrats de travail des agents exerçant dans les centres de santé des CPAM vers les UGECAM.

Nous nous étonnons de la manière expéditive prise par le réseau pour décliner ces orientations prématurément et sans accompagnement visible et concerté

C'est pourquoi, le SNFOCOS sollicite une entrevue avec vous afin d'obtenir des explications sur ces transferts et les conditions d'accompagnement envisagées.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

**Le Secrétaire Général**

**Bruno GASPARI**